



Article diffusé sur le site du Guidesocial.be, le 09/11/2017

Le secteur de l'Aide à la jeunesse est en pleine réforme. Le nouveau Décret Code, régulant les mesures de protection de la jeunesse, a été soumis au secteur une première fois et a fait l'objet d'un avis du Conseil de Coordination de l'Aide à la Jeunesse, notamment. Approuvé en 2ème lecture par le gouvernement, les auditions entre le Cabinet et le secteur continuent, avant sa signature.

Le secteur de l'Aide à la jeunesse n'aura finalement pas subi les conséquences de la crise politique de mai dernier. Si la crainte de devoir reprendre les travaux depuis le début avait secoué le secteur, suite à l'annonce de Benoit Lutgen de ne plus vouloir gouverner avec le PS, il n'en est finalement rien. Le Décret Code régulant les mesures de protection de la jeunesse poursuit sur sa lancée. Après des avis remis par le CCAJ, le délégué aux droits de l'enfant ou encore le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, les auditions d'experts continuent au Parlement avec le ministre en charge, Rachid Madrane. Et on y apprend beaucoup. Cette semaine, l'avocat Amaury de Terwangne, spécialisé en Aide à la jeunesse, donnait son avis.

Lire l'article dans son intégralité sur [Guidesocial.be](https://www.guidesocial.be)